



## **Pourquoi AGORA s'oppose à l'initiative « Vaches à cornes »**

*(La version orale fait foi)*

En tant que Valaisan, j'ai évidemment un a priori sympathique vis-à-vis de la thématique des cornes des vaches. C'est cependant avec conviction que je rapporte ici la position d'AGORA qui est de s'opposer à cette initiative.

Nous estimons qu'une telle mesure aussi spécifique n'a pas sa place dans la Constitution qui ne doit pas être la somme des intérêts particuliers mais doit représenter l'intérêt général. De plus l'introduction d'une nouvelle contribution pour les animaux à cornes représenterait des contrôles et des complications administratives supplémentaires. Ceci irait clairement à l'encontre de la volonté des familles paysannes et des différents organismes officiels de diminuer la charge administrative pesant sur les agriculteurs de ce pays. Par ailleurs, tant les initiants que l'OFAG ont prévu de ne pas accorder de crédit additionnel pour cette nouvelle mesure. Ce serait ainsi aux agriculteurs ne gardant pas d'animaux à cornes, donc également à de nombreuses exploitations agricoles ne détenant aucun animal de rente, de financer la mesure.

De notre point de vue, un autre défaut de l'initiative est à souligner. Alors que la Confédération soutient depuis de nombreuses années la construction puis la détention d'animaux en stabulation libre, l'augmentation attendue du nombre d'animaux à cornes inverserait la tendance et la part d'écuries en stabulation entravée repartirait probablement à la hausse. Ceci pour des raisons de sécurité des éleveurs mais également des animaux entre eux.

Dans notre pays, l'écornage est réalisé de manière tout à fait protocolaire. Cette opération, effectuée en début de vie de l'animal, permet de diminuer considérablement le nombre de blessures. Les bêtes s'avèrent par ailleurs bien plus calmes. Enfin, nous rappelons qu'il existe des animaux naturellement sans corne et que ceci n'est pas cantonné à quelques races spécifiques.

En disant non à l'initiative pour les vaches à cornes, AGORA ne s'oppose pas au fait que des agriculteurs décident d'élever des animaux à cornes. Nous estimons cependant que cette question n'a rien à faire dans la Constitution et que c'est au marché de valoriser les efforts supplémentaires réalisés avec un élevage sans écornage.

Laurent Tornay, président d'AGORA